



Parcours de santé : comprendre, connecter, construire - 10 ans après

Un cycle de séminaires organisé dans le cadre du réseau régional de recherche Humain Recomposé et Reconstitué en Santé (HR2S) – 2026-27 par :

- Isabelle Franchistéguy-Couloume, UPPA – LiREM
- Stéphanie Rabiller, UPPA – IFTJ
- Aymeric Le Corre, UP – GRESCO/HR2S

En France comme en Nouvelle Aquitaine, peut-on encore garantir à chacun quel que soit son lieu de résidence, ses revenus ou sa situation de vulnérabilité, la même qualité de prestations de soins et de services ? Déserts médicaux, allongement des délais d'attente pour consulter un spécialiste, renoncements aux soins, discontinuités entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social, les inégalités sont grandissantes. Et les écarts se construisent aussi au croisement de l'âge, du handicap, de la précarité, des troubles psychiques, de l'isolement, des barrières linguistiques ou numériques, dont le cumul produit des trajectoires dégradées.

Le parcours de santé articule les soins avec, en amont, la prévention sanitaire et sociale et, en aval, la rééducation-réadaptation, l'accompagnement médico-social et social, le maintien et le retour à domicile. Il s'inscrit lui-même dans un parcours de vie, où l'école, l'emploi, le logement et l'environnement pèsent autant que l'offre de soins.

Cette définition est celle du législateur. La politique de santé comprend « l'organisation des parcours de santé », lesquels visent, « par la coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en lien avec les usagers et les collectivités territoriales, à garantir la continuité, l'accessibilité, la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge de la population, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de chaque territoire, afin de concourir à l'équité territoriale » (article L. 1411-1, 5°, du code de la santé publique).

L'année 2016 a vu converger deux textes majeurs. La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ambitionne de faciliter au quotidien les parcours de santé, en répondant à trois enjeux : garantir l'accès aux soins, lever les obstacles financiers, organiser la coordination des situations complexes. Six mois plus tard, la Charte du parcours de santé, élaborée par la Conférence nationale de santé, a été adoptée à l'unanimité le 6 juillet 2016, avec l'objectif de placer la relation entre l'utilisateur et le professionnel au cœur du dispositif.

Dix ans plus tard, dans un contexte qui s'est aggravé - vieillissement de la population, progression des maladies chroniques et des polypathologies, tensions démographiques sur les professions de santé - la notion mérite d'être réinterrogée. Qu'en est-il de ces parcours de santé que la loi entendait faciliter au quotidien et des outils créés ou consolidés depuis - équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé, dispositifs d'appui à la coordination, hôpitaux de proximité, projets territoriaux de santé mentale, démarches d'« aller-vers » ? Car il ne suffit plus que l'offre existe, pour que chacun puisse y entrer, y circuler et y demeurer sans rupture.

La Charte du parcours de santé, quant à elle, en tire les conséquences sur le terrain des droits, à chacune de ces étapes et quel que soit le lieu de la prise en charge, autour de trois principes : usagers et



professionnels sont dans une relation partenariale ; tout usager prend, avec le professionnel de santé, les décisions concernant sa santé ; usagers et professionnels partagent des responsabilités collectives à l'égard de notre système de santé.

A partir de l'expérience et du vécu de personnes, d'aidants et de professionnels de santé, de la participation de parties prenantes de l'écosystème de santé, de chercheurs, nous proposons d'interroger au cours de 4 séminaires et 2 webconférences la notion de parcours de santé. Différents angles de vue seront portés sur le parcours de santé :

- La mise en place concrète des parcours : comment garantir une approche pluridisciplinaire au long cours coconstruite avec la personne et ses aidants, prévention jusqu'au suivi et au retour à domicile ? Comment éviter que la standardisation de l'offre n'occulte la singularité des trajectoires ?
- La coordination au cœur des parcours de santé : comment mobiliser et fédérer de multiples parties prenantes, quels contours de responsabilité, quels modes de financement ?
- Les outils numériques, frein ou levier dans la mise en place des parcours : où en est-on de la mise en place opérationnelle d'outils de coordination et de prédiction ? À quelles conditions le numérique soutient-il le parcours sans produire de nouvelles exclusions ?
- Parcours de santé – santé intégrée : quelles expériences des parcours à l'échelle internationale ?

En croisant les regards de l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, l'ambition de ces séminaires est de générer projets et travaux de recherche centrés sur les parcours de santé.

Le 11 juin, une journée finale permettra de partager collectivement ces analyses et d'ouvrir des perspectives de recherches nouvelles faisant suite à ces séminaires.

Les dates à retenir

15/10/2026 – IUT de Bayonne et du Pays Basque, Campus de la Nive, Amphithéâtre Ste Claire : le parcours de santé, un parcours au cœur de la collaboration de multiples acteurs.

13/11/2026 – Webinaire – 13h-14h – Des parcours de santé aux organisations de soins intégrés : modalités en Espagne et présentation des spécificités du Pays Basque.

4/12/2027 – Bordeaux, Campus Victoire, Amphithéâtre Dénucé – Parcours – La coordination des parties prenantes au cœur des parcours de santé.

29/01/2027 – Webinaire - 13h-14h – Des parcours de santé aux organisations de soins intégrés : l'exemple Wallon en Belgique / les spécificités du Canada.

18/03/2027 – Limoges : Le numérique au service des parcours de soins : évolutions et perspectives.

11/06/2027 – Journée Finale - Maison des Sciences de l'ingénieur à La Rochelle